

## **APL : nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat des ménages modestes !**

Les inquiétudes de l'AFOC formulées dans le communiqué du 2 septembre, suite au rapport de l'IGAS préconisant une coupe budgétaire des aides au logement (APL) se concrétisent.

En effet, le projet de loi de finances 2016 prévoit bel et bien que les allocataires seront les principales victimes en introduisant notamment :

- La prise en compte du patrimoine dans le calcul de l'aide et non plus seulement les revenus. L'aide sera donc réservée aux ménages dont le patrimoine est inférieur à un seuil à fixer par décret.
- La dégressivité de l'APL via un loyer-plafond. Plus le loyer est cher, moins le ménage n'aura d'aide, voire aucune aide !
- La suppression du critère de l'âge. Ainsi, les jeunes devront déclarer les ressources obtenues avec leurs emplois étudiants, et ainsi voir diminuer leurs aides. Ce sont donc les parents des locataires qui financeront pour partie l'allocation logement de leurs enfants.

Et, bien entendu, à cela s'ajoute le fait que le barème de l'APL n'est plus revalorisé en octobre les allocataires devront attendre avril 2016.

Pour l'AFOC, l'APL est un outil qui a permis à de nombreux ménages de se solvabiliser et de se loger dignement en retrouvant un peu de pouvoir d'achat. Aussi, chercher à faire une économie de 185 millions € sur les APL versées aux plus modestes sans questionner par ailleurs la plus-value sociale et l'efficacité réelle des dispositifs d'aide à l'investissement immobilier privé distribués aux plus aisés depuis 30 ans, en dit long sur l'idéologie qui prévaut dans le projet de loi de finances 2016 !

Paris, le 12 octobre 2015

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT